



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO E-022

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté lors de la séance publique tenue le 5 février 2025, le *Règlement numéro E-022 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 821 000 \$.*

Ce dernier a été approuvé par les personnes habiles à voter intéressées par la tenue d'un registre le 12 février 2025 et a reçu l'approbation ministérielle le 24 mars 2025.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 1^{er} avril 2025

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE